



Invention

Marque

Dessin ou modèle industriel

Nom commercial

DOMAINE RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'OMAPI

- ✓ Toute solution nouvelle à un problème technique
Exemple : procédé de traitement des eaux usées
- ✓ Tout signe destiné et apte à distinguer les produits ou les services d'une entreprise de ceux d'autres entreprises
Exemples : Coca-Cola, Carlton...

- ✓ Tout assemblage de lignes ou de couleurs est considéré comme dessin. Toute forme plastique associée ou non à des lignes ou à des couleurs est considérée comme modèle

- ✓ Toute dénomination d'une entreprise ou d'un établissement commercial, industriel, artisanat ou agricole
Exemple : OMAPI, Société RAKOTOBE

PROCÉDURE DE DÉLIVRANCE DE TITRE

- ✓ Réception de la demande
- ✓ Examen administratif
- ✓ Examen de fond
- ✓ Délivrance de brevet
- ✓ Publication à la GOPI

- ✓ Réception de la demande
- ✓ Examen administratif
- ✓ Examen de fond
- ✓ Enregistrement
- ✓ Publication à la GOPI

- ✓ Réception de la demande
- ✓ Examen administratif
- ✓ Examen de fond
- ✓ Enregistrement
- ✓ Publication à la GOPI

- ✓ Réception de la demande
- ✓ Examen administratif
- ✓ Examen de fond
- ✓ Enregistrement
- ✓ Publication à la GOPI

DROITS DÉCOULANT DU TITRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- ✓ Droit d'interdiction aux tiers d'exploiter le produit breveté (fabrication, importation, vente, etc...) ou le procédé breveté (utilisation, fabrication au moyen du procédé, etc.)

- ✓ Droit d'interdiction aux tiers de tout usage d'une marque ou d'un signe ou d'un nom commercial présentant des similitudes susceptibles d'induire le public en erreur avec la marque enregistrée

- ✓ Droit d'interdiction aux tiers de copier ou d'imiter le dessin ou modèle industriel enregistré dans la fabrication d'un produit ou d'offrir en vente les copies non autorisées

- ✓ Droit d'interdiction aux tiers d'utiliser un nom commercial enregistré pour la même activité que celle du titulaire du nom commercial enregistré

DURÉE DE PROTECTION

- ✓ 15 ans à compter de la date de dépôt de la demande (durée prolongeable de 5 ans)

- ✓ 10 ans à compter de la date de dépôt de la demande (durée renouvelable par période de 10 ans)

- ✓ 5 ans à compter de la date de dépôt de la demande (durée renouvelable pour 2 périodes successives de 5 ans chacune)

- ✓ 10 ans à compter de la date de dépôt de la demande (durée renouvelable par période de 10 ans)

L'OMAPI est un établissement public chargé d'administrer la propriété industrielle à Madagascar (ordonnance n° 89-019 du 31/07/89 et décret n° 2022-587)

Il délivre à la demande des intéressés, des titres de Propriété Industrielle relatifs:

- aux inventions (brevets d'invention);
- aux marques de fabrique, de commerce ou de service (certificats d'enregistrement);
- aux dessins ou modèles industriels (certificats d'enregistrement);
- aux noms commerciaux (notifications d'enregistrement)

Par ailleurs, l'OMAPI est également chargé:

- de l'enregistrement des transferts de technologie (cession, concession de licence, etc.);
- d'offrir au public un service d'information en matière de propriété industrielle (publication de la Gazette Officielle de la Propriété Industrielle, documentation, etc.);
- de promouvoir l'activité inventive à Madagascar



PROMOUVOIR **LA CRÉATIVITÉ**
ET L'IN**NOVATION**



Lot VH 69 Volosarika
Ambanidia Antananarivo
101



accueil.omapi@gmail.com
omapi@moov.mg



034 43 152 36



<http://www.omapi.mg/>